



DOUANE

FLASH INFO

CRISE DU CORONAVIRUS ON CONTINUE À NOUS FAIRE PRENDRE DES RISQUES

Vingt-huitième round des réunions sur l'évolution de la situation sanitaire, la gestion et la prévention de la reprise épidémique Covid-19. Nous apprenons ce jour que le gouvernement envisage de prolonger l'état d'urgence jusque fin octobre, on est donc encore loin de la sortie de crise.

Comme toujours, nous vous demandons de nous faire remonter toutes vos difficultés et questions afin d'en faire le relais auprès de la DG.

ETAT DE LA CONTAMINATION ET DE LA VACCINATION EN DOUANE

Au dernier recensement du 6 mai, la courbe de contamination est en baisse avec 21 contaminations depuis le dernier recensement, ce qui porte à 1192 le nombre de douaniers contaminés par le covid depuis octobre 2020.

La CFDT réclame depuis le début que l'ensemble des douaniers, quelle que soit leur branche d'activité, soient prioritaires pour la vaccination.

A ce jour, si la réglementation prévoit que des créneaux prioritaires soient mis en place pour les douaniers de la Surveillance, dans la réalité, ces créneaux ne sont pas (ou rarement) mis en place par les ARS. La DGDDI, conformément à notre revendication, a demandé l'élargissement de ces créneaux de priorité pour les agents Ag/Co mais même si cette démarche aboutit, elle sera inutile si ces créneaux spécifiques ne sont pas effectivement ouverts. **Il est temps de mettre fin aux effets d'annonces qui ne leurent personne.**

EFFET DE LA VACCINATION ET JOURNÉE DE CARENCE

Même s'il faut parfois batailler à vos côtés pour obtenir satisfaction, les douaniers peuvent aujourd'hui se faire vacciner sur temps de service et obtenir une ASA en cas d'effet secondaire le jour de la vaccination.

On peut aussi se satisfaire de la suppression de la journée de carence pour tous les malades déclarés du Covid.

Il reste cependant un point de blocage à lever.

Si les effets secondaires de la vaccination durent deux jours, ce deuxième jour n'est pas couvert par une ASA. Il faut donc déposer un CM qui lui entraîne d'office une journée de carence. La CFDT demande une adaptation de la réglementation pour supprimer cet effet délétère.

Réponse :

Visiblement, il y a de l'ambiguïté sur le sujet au niveau ministériel et la DGDDI semble incapable de répondre à cette question.

A ce stade, la DG confirme que les dernières instructions gouvernementales ne permettent pas de lever le jour de carence dans le cas que nous présentons. Mais la DG reviendra vers nous dès qu'elle aura des précisions qui doivent lui venir de la DGAFP (Fonction Publique)

GUYANE

QUAND LA COVID A DES EFFETS SECONDAIRES SUR LA COTE DE SERVICE !

Pour la BSE de Cayenne Aéroport, les agents sont informés au jour le jour de l'absence de vol. En conséquence, 4 journées de travail ont été annulées à la dernière minute et remplacées par des NC imposées (récupération en heures). Cette situation n'est pas conforme aux règles RH de l'ARTT : En effet, il est du devoir de l'Administration de fournir des cotes de service équilibrées par rapport au régime horaire hebdomadaire des agents. Dans le cas d'espèce, les agents perdent des heures. Enfin, cette situation n'est pas conforme à l'engagement pris par la DG de neutraliser les heures et les RH sur le période de confinement.

A notre sens, il convient d'accorder des AEA pour les annulations de service de dernière minute.

Réponse :

Tout en culot, la DG nous annonce que les agents de la BSE de Cayenne ont des heures d'avance et que donc quelques NC imposées ne nuisent pas ! Ouh ... !!! C'est évidemment une réponse éhontée. Mais nous apprenons qu'une situation similaire a été connue en Polynésie à l'aéroport de Faa'a et visiblement on n'y impose plus les NC. Nous allons donc creuser ce point pour que le traitement soit équitable.

QUEL AVENIR POUR LE TÉLÉTRAVAIL DE CRISE

Même si les mentalités ont évolué avec la crise du Covid, nous savons tous pertinemment que certains de nos directeurs sont hermétiques au télétravail. Nous espérons que la vaccination permettra rapidement à notre nation de sortir de la pandémie et de l'état d'urgence. Ce moment arrivant, il ne faudra pas que ce soit un prétexte pour un retour en arrière à 180 degrés et à vitesse grand V. La CFDT Douane demande des garanties sur ce point.

Réponse :

Il n'y aura pas d'évolution du télétravail de crise jusqu'au 9 juin. Jusqu'à cette date, les consignes de mettre en place un télétravail massif sont maintenues. Pour la suite, il n'y a pas de pistes annoncées sur un allègement éventuel, la DGDDI attendant les instructions du ministère du travail et les déclinaisons qui en seront faites par le ministère des finances.

AU HAVRE, ON CONTINUE À NOUS FAIRE PRENDRE DES RISQUES

La DG et le gouvernement communiquent sur le contrôle à l'arrivée de vols internationaux en provenance de certains pays. Toutefois, il n'existe pas la même attention pour le contrôle des navires de commerce qui naviguent sur toutes les mers du monde avec des équipages de multiples nationalités.

Nous avons appris que le 20 avril dernier, les services d'urgence du Havre sont intervenus en mer pour évacuer deux marins positifs au Covid-19, d'un navire qui a accosté au port du Havre.

Les services des Douanes n'ont pas été informés et sont intervenus pour effectuer des contrôles.

Il faut mettre d'urgence fin à ces dysfonctionnements.

SI VOUS SOUHAITEZ REJOINDRE LA CFDT DOUANE, CLIQUEZ ICI



Une nouvelle audio-conférence sur le sujet sera programmée dans quinze jours.

NOUS SOUHAITONS UN BON RÉTABLISSEMENT À NOS COLLÈGUES TOUCHÉS PAR LA COVID 19 ET QUI SONT EN CONVALESCENCE.